

Dossier de soutien aux actions de l'association de sauvegarde du

Château de Termes

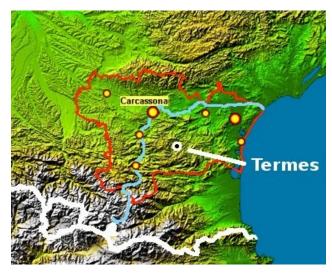
Mécénat 2024



Présentation et obiet de l'association

Dans le massif des Corbières, dans l'Aude, Termes se situe à mi-chemin entre Carcassonne et Perpignan. Site historique d'un siège illustre de la Croisade albigeoise, chef-lieu de seigneurie, le château de Termes fut aussi un des « 5 fils de Carcassonne » avant d'être démantelé au XVIIe siècle.

Longtemps abandonnés, les vestiges font, à la fin des années 1980, l'objet d'une démarche de valorisation (programme départemental « Pays Cathare »). L'association de sauvegarde du château de Termes, « *Termes en Termenès* » se constitue alors. Son but est la préservation et la valorisation du patrimoine termenais, notamment les vestiges du château et ses abords.





Cela fait ainsi 30 ans que l'association et la mairie de Termes œuvrent à la mise en valeur du château. Lors de petits travaux hors-saison, ou lors de chantiers estivaux plus amples. Ce presque chaque année, car divers aléas ou parfois obligé à faire des pauses.

De 2008 à 2023 l'ASCT a été membre du réseau REMPART (Réhabilitation et Entretien des Monuments du Patrimoine Artistique; union de plus de 170 associations locales œuvrant en faveur du Patrimoine), afin de faciliter l'organisation de chantiers estivaux, mais avec l'arrêt de ces derniers, ce partenariat est arrêté.

Le château de Termes :

Monument Historique classé, dans un environnement naturel lui-même objet de mesures de protection, depuis 2018 inscrit en tant que « Grand Sites Occitanie » dans le bien en série candidat à l'UNESCO « Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne XIIIe-XIVe siècles ».









Une action collective de conservation du patrimoine



L'association mobilise les personnes les plus concernées par les vestiges du château, et donc notamment les habitants de Termes. Mais l'intérêt de la démarche a permis de mobiliser les bonnes volontés des villages alentours et même de plus loin, surtout avec REMPART.

Une petite équipe assure le suivi régulier des dossiers et besoins, tandis qu'une dizaine de membres réguliers constituent l'ASCT.

L'association est au passage un outil citoyen, formant un espace de relations sociales pour notre contrée (moins de 50 habitants à Termes!).

Les actions de terrain concernent surtout le débroussaillage et l'entretien de la végétation au printemps (plusieurs matinées), ainsi que des actions ponctuelles de déblaiement et de soutien au travail des prestataires professionnels actifs sur le site, sur directives des responsables (archéologue, architectes, élus etc...).

Il s'agit indirectement d'un projet de développement local!

Un programme de valorisation ambitieux

La Municipalité de Termes aidée de ses partenaires financiers se donne comme ambition de poursuivre un programme conséquent de chantiers au château. Il s'agît d'améliorer toujours plus la conservation du monument et le confort et la sécurité de la visite.

Ce, avec aussi le critère de l'éligibilité du monument et des autres lieux formant le « bien en série » en tant que « patrimoine mondial » au sens de l'UNESCO. Et là aussi, l'ASCT a un rôle a jouer.



Les actions programmées pour 2024 :

La régularité des chantiers des saisons précédentes a été quelque peu dérangée par notamment le COVID et les impacts de l'inflation, la disponibilité des moyens et des humains...

Le château, lieu de chantiers, est resté dans cette configuration-là : c'est à dire que les lieux n'ont pas été « rangés » ou réadaptés entièrement à l'usage touristique. La priorité était la suite des chantiers, et non l'esthétique des cheminements, prairies, barrières ou lieux de pause.

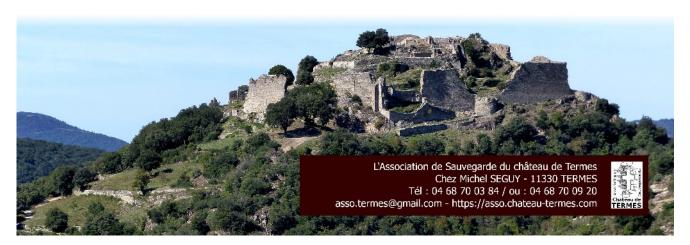
En concertation avec l'Association Mission Patrimoine Mondial – AMPM-, en charge du suivi de la candidature à l'UNESCO, la mairie et l'ASCT se proposent de **faire de 2024 l'année** d'une intervention sur l'esthétique et le confort de visite de ce monument.

Sont donc au programme:

- du terrassement pour former des replats et des cheminements plus confortables ;
- le rangement de pierriers et tas de déblais parfois gênants, en attendant de nouveaux chantiers de maçonnerie ;
- la mise en place de barrières de sécurité et/ou de limitation d'accès ;
- la consolidation du sentier ancestral d'accès, ainsi que l'amélioration du sentier sous les remparts ;
- l'organisation de lieux ludiques, d'échange, de farniente ou pique-nique (+ jeux et hamacs) ;
- l'organisation de barrières végétales, des plantations sur lieux spécifiques ;

Le mécénat obtenu sera ainsi prioritairement consacré à couvrir les frais suivants :

- achat de barrières bois, visserie/clouterie; outils nécessaires tels que pelles, pioches, seaux, brouettes, gants, scies, etc.
- + « le beurre dans les épinards » pour renforcer l'intendance et la convivialité : nourriture etc.





2024, c'est aussi les 750 ans de la mort d'Olivier de Termes :

Cet illustre personnage de l'histoire de notre région gagnerait à être popularisé au vu de son implication dans de nombreux évènements du XIIIe siècle entre les Corbières et la Terre Sainte.

Sa vie, mieux, son *histoire*, permet de populariser bien des aspects de la féodalité méridionale et de se projeter dans l'époque de la transformation radicale des forteresses improprement qualifiées de « *cathares* ». Une médiation à destination du grand-public, mais plus spécifiquement aussi à destination des scolaires, formerait un atout afin de « vendre » mieux notre histoire, notre patrimoine, la candidature à l'UNESCO. Les agents de la commune de Termes travaillent sur ce projet... voir : https://olivier.termes.fr



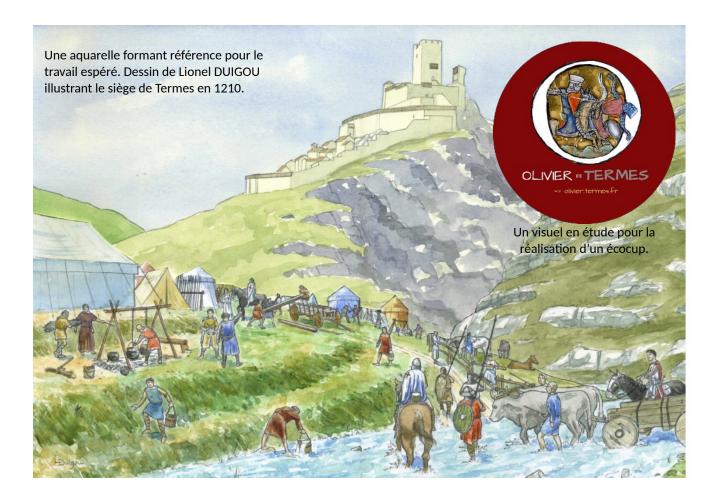
Mais la contrainte budgétaire bloque la liberté d'initiative de la municipalité sur ce sujet, nonprioritaire lors des arbitrages, d'où l'option du mécénat d'entreprise présentée ici (!).

Le projet « complet » intégrerait à la fois un aspect pérenne, et l'organisation d'une manifestation culturelle voire festive en août 2024, proche de la date commémorative stricte : le 12 août.

Aspect pérenne : une médiation spécifique

- Terminer le website https://olivier.termes.fr avec un contenu historique et graphique assez conséquent + faire vivre la page Facebook à populariser. Travail en interne déjà financé.
- Réaliser une exposition grand-public sur une quinzaine de bâches pour le site de Termes puis tout lieu ou établissement notamment scolaire demandeur. Coût sur devis env. 1500 €.
- Faire réaliser par un dessinateur une série d'illustrations de restitution de lieux et situations de la vie d'Olivier de Termes, formant le cœur attractif de l'exposition, un apport original et pédagogique répondant à un manque, le plus souvent. Coût sur devis env. 2000 €.





Un évènement pour « fêter » les 750 ans ?

- L'équipe du château de Termes, employés de mairie et bénévoles ASCT, peuvent mener des visites commentées spécifiques du monument, avec une focalisation sur Olivier de Termes... mais ensuite, ce n'est plus faisable en « interne ».
- Un, des conférenciers, pour animer une rencontre historique, avec l'espoir d'avoir M Gauthier LANGLOIS surtout, auteur de la biographie de référence sur Olivier de Termes en 2001. Sous réserve de la possibilité des intervenants. Coûts de défraiement à évaluer.
- Organiser la présence sur le château de Termes d'une troupe médiévale permettant de proposer de « l'histoire vivante » au travers d'ateliers, scènes, combats etc. Coût de l'ordre de 1200 € pour 2 jours...
- Options de concert de musique médiévale ?
- Options de marchés gourmands et artistiques ?
- ... s'il y a des moyens.

Ci-dessous, des photo-montages du site de Termes d'abord « castrum », puis « forteresse royale » qui donnent l'idée de la commande au dessinateur.



Devenir partenaire mécène

Vecteur de communication original, le mécénat permet d'affirmer son intérêt pour son environnement culturel. Votre structure peut nous soutenir. Cette aide nous permet de maintenir notre action, dépendant sinon de modestes contributions, et surtout des subventions publiques.

Être partenaire de notre association c'est :

- Valoriser son image en soutenant une opération que le grand-public plébiscite.
- Associer son nom à une démarche jugée comme exemplaire par les instances de la conservation du patrimoine (DRAC...). C'est une façon d'affirmer vos valeurs et de mettre vos compétences au service de l'intérêt général.
- Promouvoir son entreprise auprès des visiteurs d'un site touristique mais aussi auprès de ses clients et partenaires et personnel de l'entreprise.
- Bénéficier d'une communication faite par l'association et ses partenaires sur divers supports (sur les website internet https://asso.chateau-termes.com avec notamment un lien, la presse, les dépliants, les affiches...). L'exposition pérenne sur Olivier de Termes s'il y a lieu...

Ce partenariat peut prendre la forme d'un mécénat de compétence, de dons financiers (déductibles d'impôt – loi du 1er août 2003), de dons ou de prêt de matériel. Votre entreprise serait ainsi associée de manière privilégiée à la restauration d'un monument au passé prestigieux, à la réalisation d'un projet de médiation valorisant un illustre personnage encore trop méconnu, et pourquoi pas à une manifestation festive.

Mécénat et avantages fiscaux

Soutenir ce projet permet à votre entreprise une déduction fiscale sur le montant de l'impôt sur les sociétés. La loi du 1er août 2003 permet une réduction d'impôt de 60 % sur le montant de l'impôt sur les sociétés, dans la limite d'un plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Exemple: un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôts.

Pour les bénévoles, pour notre patrimoine,

par avance : MERCI!

